

Date de dépôt : 3 octobre 2014

Pétition

Pour que le règlement universitaire au sein de l'IUFE soit respecté.

Pour que la loi sur l'instruction publique soit respectée.

Pour que les inégalités de traitement cessent et pour un concours avec des critères transparents.

Pour qu'il n'y ait plus d'inégalités de traitement entre le public et le privé quant à l'admission/concours des étudiants.

Mesdames et

Messieurs les députés,

Je me permets de vous écrire quant au sujet de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), car l'heure est grave !

Premièrement : depuis le 6 août, j'ai appris que la liste remise au DIP quant aux candidats pour les places de stage en responsabilité est fautive ! Un enseignant ne sachant pas calculer s'est trompé dans l'addition des points. Ceci a pour conséquences que des étudiants se sont vus attribuer une place de stage en responsabilité alors qu'en réalité, ils n'avaient pas réussi le concours. Trois autres étudiants dans cette matière se sont vus lésés. La faute n'incombe pas au DIP mais bien à l'IUFE.

Là n'est pas tant le problème, car l'erreur est humaine, le problème réside dans le fait que cette information est connue par moi depuis au moins le 25 juillet, et donc normalement aussi par la direction de l'IUFE. On peut donc légitimement se poser la question suivante : pourquoi le DIP en a été informé qu'après la rentrée de septembre ? Preuve dans le GHI du 1^{er} octobre 2014. Il faut savoir que ces erreurs ont un coût estimé à 100 000 F/étudiant.

Deuxièmement : une autre erreur s'est glissée en biologie, où sous l'influence d'un téléphone, une personne qui était, au mois de juin classée 13^e, a été placée dans les 6 premières positions, la qualifiant d'office pour le concours.

Il est dommage que ce concours soit trafiqué ! J'en été informé depuis le 20 août. J'en ai parlé ce soir lors de la commission (24/09), car ce cas n'a pas été évoqué, par la directrice de l'IUFE, parmi les trois cas précédant dans une autre matière.

J'ai donc la preuve que 4 étudiants sont lésés, soit par une erreur de calcul, soit par modification manuelle des résultats de concours.

Le problème est que la directrice de l'IUFE, soit semble découvrir les cas dès qu'on les annonce, soit semble être surprise par mes annonces alors que logiquement elle en a connaissance depuis un moment (au minimum en même date que moi).

Troisièmement : deux inégalité attristent cette rentrée.

a) Le concours d'accès au CCDIDA (ex : en biologie) a été fermé aux étudiants du public mais ouvert pour les étudiants du privé (ex : écoles Moser et Florimont) !?

Comment expliquer cette inégalité de traitement d'autant que la conséquence sera que des enseignants du privé pourront, puisqu'ils obtiendront le même titre, enseigner et postuler dans le public en passant ainsi sans le concours devant les étudiants du public.

Que dire sur le fait que le wagon spécial, étudiants du privé, à qui on a accordé l'inscription de l'IUFE via des VAE délivrés par l'institut lui-même (validation d'acquis et d'expériences), sous un régime inconnu (MASE ou CCDIDA, nous n'avons pas de réponses sur ce point aujourd'hui encore par la direction), cette inscription n'a pas été ouverte aux étudiants du public en biologie ?

Je rappelle que chaque étudiant rapporte à l'institut une certaine somme (environ 40 000 F) ! Cette somme permettrait-elle de justifier des postes de professeur ?

De plus, ces VAE coûtent aux étudiants 1 000 F, mais cette somme n'est pas le reflet du vrai coût à la collectivité pour la VAE, il apparaît donc qu'en validant un wagon entier d'étudiants du privé, la collectivité ait payé une partie de la facture.

b) Ces étudiants du privé font l'objet d'un accord qui a été tenu secret entre Charles Beer, conseiller d'Etat, et les écoles privées, alors que nous sommes dans du droit public ! Nous demandons que la commission adéquate vérifie la légalité de cet accord !

Quatrièmement : l'article 154 de la LIP n'est pas respecté. En cas de demande d'informations, on s'entend dire : « je ne peux vous fournir cette information » « nous nous sommes mis d'accord pour ne pas transmettre cette information » et ce pendant 20 minutes d'interview. C'est une perte de temps pour les étudiants (qui ne savent toujours pas où ils peuvent progresser dans leur dossier) et pour la conseillère aux études (c'est un véritable gaspillage de temps et donc d'argent public). Aussi, je suis surpris d'apprendre lors de l'un de ces entretiens que l'un des documents est anti-daté !? sans complexe de la part de mon interlocuteur. Bel exemple de la notion de fonctionnaire ! J'ai assisté à des interviews et les réponses étaient quasiment les mêmes, à quelques variations près.

Cinquièmement : il serait intéressant que les députés s'intéressent aux trous budgétaires de l'IUFE dans les années 2011-2012. Par exemple, un petit trou d'un million comblé par le rectorat, suite aux ambitions d'un ancien directeur de vouloir faire de l'IUFE le « centre mondial francophone de formation des enseignants » ! Alors que nous n'avons pas là encore validation de la CDIP suisse ??

Dans l'attente d'être auditionné, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les députés, l'expression de mes meilleurs sentiments.

N.B. 1 signature
p.a. Jean-Paul Derouette
Président du MEES
14 Place Duchêne
1213 Onex